

POLITIQUE D'ENGAGEMENT SUR L'ESG

EN TANT QU'INVESTISSEUR

-

(mis à jour le 19 janvier 2022)

La politique d'engagement de FLORNOY en matière de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) s'effectue pour le compte et au nom des investisseurs qui lui ont confié des actifs. Elle s'exerce envers les entreprises qu'elle finance par le truchement du capital ou de la dette afin d'associer la performance financière à la responsabilité ESG.

Dans son dialogue avec les entreprises, FLORNOY cherche à promouvoir l'amélioration des pratiques extra-financières. Les pratiques de FLORNOY pour servir cet objectif s'articulent autour de 3 axes principaux :

1. Participer à des actions et promotions collectives des meilleures pratiques extra-financières. A ce titre, FLORNOY est devenu signataire des PRI en 2020.

Par ailleurs, FLORNOY est membre de l'AFG qui, en partenariat avec le FIR, cherche à promouvoir les bonnes pratiques RSE auprès des entreprises.

Au travers son fonds « Valeurs Féminines Global » FLORNOY est active dans la promotion de la parité professionnelle en intervenant auprès et avec les associations et ONG qu'elle soutient financièrement et par son intervention régulière sur le sujet.

2. Le respect de notre charte ESG qui décrit les principes de notre effort en la matière, notamment les exclusions normatives de certains secteurs. Nos votes en Assemblées Générales des valeurs en portefeuille (cf. politique de vote) sont également en ligne avec nos pratiques extra-financières.

3. Inciter les entreprises, dans lesquelles les fonds « Valeurs Féminines Global », « Dividende Durable », « Flornoy Valeurs Familiales » et « Obligreen » sont investis, à améliorer leur politique et pratique RSE en engageant un dialogue direct avec elles.

L'équipe de gestion, à l'occasion de rendez-vous avec les managements, évoque avec eux les enjeux de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Ils les encouragent notamment, mais pas exclusivement à :

- Mettre en place un département RSE lorsque ce dernier n'existe pas encore,
- Mettre en place une politique environnementale,
- A publier des données relatives à la prise en compte de critères ESG dans leur activité,

Cette volonté de dialogue autour des enjeux ESG passe le screening des notes extra-financières lors de la mise à jour de la fiche valeur des sociétés dans lesquelles nous sommes intéressés d'investir. Lorsqu'un des constituants de la note ESG absolue ou relative à son industrie ressort faible, l'analyste cherche à isoler la/les raison(s) et prépare une liste de questions à faire parvenir à l'entreprise. Ces contacts avec les entreprises pour poser les questions d'ordre financier et extra-financier s'effectuent au travers de roadshows, rencontres one-to-one ou présentations générales ou par le biais de courriels ou de conversations téléphoniques. Le nombre d'émetteurs avec lesquels nous serons entrés en relation sera communiqué dans le rapport annuel d'engagement.

La notation ESG par MSCI faisant partie de notre processus de sélection de valeurs telle que décrite dans les prospectus DICI des fonds à filtres ESG actifs, il est très probable qu'une mauvaise note conduise à la non-sélection de cette valeur car elle pourrait pénaliser la note moyenne du portefeuille. Ce n'est néanmoins pas un motif de disqualification systématique sauf si le niveau de controverse est trop élevé.



FLORNOY est conscient que compte tenu de la taille des actifs concernés peu de sociétés se sentiront obligées de fournir systématiquement une réponse. Mais nous sommes convaincus que c'est par la multiplication de ce type de démarche, que les investisseurs réussiront à terme, à améliorer les pratiques RSE des entreprises.